

CONVENTION DE MISE EN LIGNE D'UNE THÈSE SOUTENUE



En application de la Charte de dépôt et de diffusion des thèses votée par le Conseil Académique de Normandie Université le 28 novembre 2016, il est convenu ce qui suit entre le Président/Directeur de l'établissement de préparation et l'auteur identifié ci-dessous :

| retablissement de proparation et radioar identifie di desseus. |
|---|
| NOM/Prénom du docteur : |
| Établissement de préparation du Doctorat : □ U. Caen □ U. Le Havre □ U Rouen □ INSA Rouen |
| Titre de la thèse : |
| Date de soutenance : |
| Date de fin de confidentialité (le cas échéant): |
| |
| |

ATTESTATIONS

| L'auteur certifie avoir pris connaissance de la Charte de dépôt et de diffusion des thèses de Normandie Université. |
|--|
| L'auteur certifie que la version déposée sous forme numérique constitue la version de référence de la thèse. |
| En cas d'embargo ou de refus de diffusion en ligne, l'auteur certifie que l'exemplaire imprimé fourni est conforme à la version numérique déposée. |

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE

L'auteur autorise la mise en ligne de la version de diffusion de la thèse sur Internet (après, le cas échéant, la fin de la période de confidentialité décidée par l'établissement) :

□ Oui, immédiatement

La thèse est consultable sur internet *via* le portail national des thèses (<u>www.theses.fr</u>), sans authentification. La thèse peut également être accessible depuis des plateformes de diffusion choisies par Normandie Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique (exemple : http://tel.archives-ouvertes.fr).





| Oui, avec embargo après soutenance, pour une durée de : | | | |
|---|---------|--|--|
| □ 6 mois □ 1 an □ 2 ans □ 5 ans | Motif: | | |
| Pendant cette période, la diffusion de la thèse est uniquement assurée dans l'établissement de préparation du Doctorat et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire, sans mise en ligne sur internet. Un exemplaire imprimé ou une version numérique en PDF est accessible dans toute bibliothèque, en faisant la demande dans le cadre du prêt entre bibliothèques. La consultation est alors uniquement ouverte à une personne appartenant à la communauté universitaire, avec engagement de ne pas rediffuser la thèse à des tiers non membres de la communauté universitaire. La diffusion en ligne de la thèse est ensuite effectuée automatiquement le lendemain de l'expiration du délai, sans préavis. Une demande de prolongation de l'embargo auprès du service de documentation concerné est possible, mais doit anticiper le délai de traitement de la demande (un mois, hors périodes de fermeture). | | | |
| □ Non | Motif : | | |
| La diffusion de la thèse est uniquement assurée dans l'établissement de préparation du doctorat et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire, sans mise en ligne sur internet. L'auteur peut toutefois revenir sur sa décision à tout moment par avenant à la présente convention. | | | |
| Dans tous les cas, un exemplaire imprimé ou une version numérique en PDF est accessible dans toute bibliothèque, en faisant la demande dans le cadre du prêt entre bibliothèques. La consultation est alors uniquement ouverte à une personne appartenant à la communauté universitaire, avec engagement de ne pas rediffuser la thèse à des tiers non membres de la communauté universitaire. | | | |
| DROITS D'AUTEUR (si autorisation de mise en ligne) | | | |
| L'auteur garantit que tous les documents de la thèse sont libres de droits ou qu'il a les droits afférents pour la reproduction et la représentation sur tous supports. À défaut, l'auteur déclare fournir en outre lors du dépôt une version numérique spécifique excluant ces œuvres tierces (version de diffusion). | | | |
| La loi applicable à cette présente convention est la loi française. Le tribunal compétent pour juger de tout contentieux lié au présent contrat est le tribunal administratif dans le ressort duquel l'établissement de préparation du doctorat a son siège. | | | |
| Date, L'auteur de la thèse Le chef d'établissement | | | |





LICENCE CREATIVE COMMONS: INFORMATION

L'auteur peut choisir de libérer une partie de ses droits de propriété intellectuelle sur sa thèse, par exemple avec une licence Creative Commons.

Creative Commons est une organisation internationale à but non lucratif qui a pour dessein de faciliter la diffusion et le partage des œuvres tout en accompagnant les nouvelles pratiques de création à l'ère numérique. Elle propose différents contrat-types : l'auteur peut ainsi préciser les droits qu'il cède (et donc ceux qu'il garde), de manière simple et licite.

Les deux types de licence les plus couramment utilisées pour les thèses sont :



Paternité - Pas de modification

Toute personne utilisant votre thèse devra mentionner le nom de son auteur et ne pourra ni modifier, ni transformer, ni adapter cette création.



Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification

Toute personne utilisant votre thèse devra mentionner le nom de son auteur, ne pourra ni modifier, ni transformer, ni adapter cette création, et ne pourra pas non plus adapter cette création à des fins commerciales.

Autres types de licence disponibles sur http://creativecommons.fr

À noter : possibilité de génération automatique du pictogramme après questions simples, avec récupération du code html pour insertion directe dans le document : https://creativecommons.org/choose.

